

## **Un ex-trader de l'Ecureuil condamné**

La jurisprudence Kerviel touche un ancien *trader* de la Caisse d'Epargne, jugé à Paris pour une perte de *trading* de 751 millions d'euros subie par le groupe en 2008.

La 11<sup>e</sup> chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné Boris Picano-Nacci à 315 millions d'euros de dommages et intérêts et à deux ans de prison avec sursis. « *Nous pratiquerons le recouvrement avec tact, intelligence et discernement* », a assuré Jean Reinhart, avocat de la banque. Il s'agit de la deuxième affaire de ce type jugée en France après celle de l'ancien *trader* de la Société Générale Jérôme Kerviel, condamné en octobre dernier en appel à une peine de trois ans de prison ferme assortie d'une facture de 4,9 milliards d'euros à rembourser.